

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au bureau Central des Relations avec le citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des Finances en date
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Ministère des Finances.

Domaine de la prestation : Douanes .

Objet de la prestation : Importation temporaire d'embarcation de plaisance

Conditions d'obtention

- 1) L'importateur est un non résident et n'exerce en Tunisie aucune activité lucrative

Pièces à fournir

- 1) Déclaration d'entrée établie sur pré imprimé réservé à cet effet visé par la capitainerie du port
- 2) Justification de l'accomplissement des formalités d'entrée auprès de la police
- 3) Manifeste de plaisance

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1) Etablissement du permis de libre pratique	1) le chef du poste des douanes du port de plaisance	1) Instantané

Lieu de dépôt du dossier

Service : Poste des douanes du port de plaisance

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Même lieu que celui de dépôt

Délai d'obtention de la prestation

Instantané , à partir de la date du dépôt du dossier complet .

Références législatives et/ ou réglementaires

- Article 160 du code des douanes
- Arrêté du Ministre des Finances du 29 décembre 1955 fixant les conditions d'application du régime de l'importation temporaire des objets personnels appartenant aux voyageurs .
- Arrêté du Ministre du Plan et des Finances du 17/12/1980, fixant les modalités du contrôle de la navigation maritime de plaisance et les conditions d'application du régime de l'importation temporaire aux navires de plaisance étrangers arrivant par mer .

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au bureau Central des Relations avec le citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des Finances en date
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Ministère des Finances.

Domaine de la prestation : Douanes .

Objet de la prestation : Admission temporaire de matériel pour l'exécution de travaux

Conditions d'obtention

- 1) L'importateur est adjudicataire d'un marché sur appel d'offres international comportant la caution des droits et taxes douaniers .
- 2) Les objets importés sont la propriété de l'adjudicataire ou lui sont destinés

Pièces à fournir

- 1) déclaration en douane type SE modèle réglementaire
- 2) Factures commerciales relatives au matériel importé
- 3) Attestation d'adjudicataire d'un marché sur appel d'offres avec copie du marché
- 4) Liste du matériel importé visée par le maître de l'ouvrage
- 5) Titre de transport .

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1) Dépôt de la déclaration d'admission temporaire appuyée des pièces exigées et comportant demande du régime	1) Le chef du bureau régional des douanes auquel sont rattachés les travaux du projet	1) le même jour
2) Validation, vérification et délivrance du bon à enlever	2) L'officier des douanes au bureau de rattachement	2) 24 heures
3) Paiement d'une redevance égale au 1/60 des droits et taxes à l'issue de chaque mois durant les cinq premières années (sauf les cas bénéficiant de dispositions légales plus favorables)	3) Bureau des douanes où est enregistrée déclaration SA	3) le même jour
4) Dépôt à l'échéance de la déclaration d'apurement assignant un régime définitif au matériel	4) Bureau des douanes où est enregistrée la déclaration initiale d'admission temporaire	4) le même jour

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau régional auquel sont rattachés les travaux du projet .

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Même lieu que celui de dépôt

Délai d'obtention de la prestation

24 heures , à partir de la date du dépôt du dossier complet .

Références législatives et/ ou réglementaires

- Articles de 153 à 158 du code des douanes .